

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointe,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR
Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric,
M. BURDET Thibaut, Mme SERRAVALLE Pascaline (après 19h30).
Mme MANUEL Muriel.

Absents :

M. GUINARD Jacques qui donne procuration à M. BURDET Thibaut.
Mme SERRAVALLE Pascaline (avant 19h30).
M. BORN Franck.

Mme ECOFFARD Christelle a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chap 023: virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) +600.00€

Recettes :

Chap 042: +600.00€

INVESTISSEMENT

Dépenses :

C/231 opération 202: -20 000.00€

C/231 opération 193: + 19 000.00€

C/231 opération 182: + 1 000.00€

Chap 040: +600.00€

Recettes :

Chap 021: virement de la fonction de fonctionnement (section d'investissement) +600.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 10 voix pour et 3 abstentions,

- **Approuve** l'augmentation du tarif du repas de la cantine scolaire.
- **Fixe** le nouveau prix d'un repas à 4.50€ à partir du 01er novembre 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ce nouveau tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 11 voix pour et 2 abstentions,

- **Accepte** d'acquérir A 1107 appartenant à la coopérative de la société de la Fromagerie, d'une superficie de 6 m² pour 1 euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** que la société APRR cède la parcelle ZA 265 à la commune de St Martin du Fresne.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle 5670.00€ à la coopérative scolaire de l'école de SAINT MARTIN DU FRESNE, pour financer une partie d'un voyage scolaire de 3 jours au Centre des Pep 39 "Ecole des Neiges" de Lamoura, du 6 au 8 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** d'opter pour l'assujettissement à la TVA de l'opération de construction d'un cabinet dentaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le règlement de la cantine/garderie a été revu pour inclure des sanctions quand les élèves ne se comporteront pas correctement à la cantine ou à la garderie.
- Le relamping des candélabres de la communes (passage full LED) commence cette semaine.
- L'entreprise qui a terrassé et entreposé des palettes sur une zone N/Ncb et en zone rouge au PPRI a été contactée et s'est engagée à remettre les lieux en état.
- Les travaux de la boulangerie continuent. Le planning est décalé de 2 semaines, le plâtrier a pris du retard.
- Le projet du cabinet dentaire avance : le permis de construire a été déposé le 25 juillet 2025.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 28 octobre 2025 à 19h.

Séance levée à 20h30

Le Maire,
M. Dominique TURC

